

I. Luray, 17 juin 1940.

Document 1



© Association de Recherche pour la Mémoire de la Résistance en Eure-et-Loir.

- 1) Sur [www.archives28.fr](http://www.archives28.fr), dans la rubrique « archives en ligne », puis « histoire des individus, des populations et généalogie », cherchez, dans l'état civil, l'acte de naissance de Léontine Pauger, née Bourgeois, à Luray (canton de Dreux), en 1857. Notez les informations recueillies.

.....  
 .....  
 .....  
 .....

- 2) De quelles guerres a-t-elle été témoin ?

.....  
 .....

- 3) Sur [www.archives28.fr](http://www.archives28.fr), cherchez les actes de décès de la commune de Luray en dates du 27 janvier 1917 et du 23 septembre 1921. Notez les informations recueillies.

.....  
 .....  
 .....

## Document 2

4) Lisez l'extrait suivant de *Premier combat* (Les éditions de Minuit. 1947) :

« J'apprends d'un homme sûr qui arrive à bicyclette du nord du département, qu'à Luray, une femme de quatre-vingt-trois ans a été fusillée ce matin pour avoir protesté contre l'occupation de sa maison.

J'aurai, par la suite, l'occasion de vérifier officiellement ce fait qui a été plus ignoble que je ne pensais. La victime en est Mme veuve Bourgeois, née Paucher, originaire de Luray, où elle était domiciliée.

A l'aube du 17 juin 1940, les Allemands pénètrent par effraction dans sa maison. Mme Bourgeois survient et proteste vigoureusement contre cette violation de domicile. Sur ordre de leur chef, les soldats allemands s'emparent d'elle et l'entraînent dans un jardin. Elle est attachée à un arbre et fusillée sous les yeux et malgré les supplications de sa fille.

Mais là ne s'arrête pas la monstruosité de ces nouveaux barbares. Il faut aux nazis des raffinements : les Allemands interdisent à la fille de Mme Bourgeois de faire enlever le corps de sa mère qui devra rester vingt-quatre heures à l'arbre où elle a été suppliciée. Bien plus, ils obligent la fille à creuser elle-même la tombe de sa mère avec, tout le temps que durera cette douloureuse besogne, son cadavre sous les yeux.

Ainsi, à l'heure même où un officier supérieur allemand me donnait l'assurance que l'armée allemande respecterait la population civile du département, des membres de cette armée allemande commettaient contre une femme de quatre-vingt-trois-ans ce crime odieux ».



Arch. dép. Eure-et-Loir, 20 Fi NC 32

5) A la lumière des documents 1 et 2, exposez les faits survenus à Luray le 17 juin 1940.


.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

6) Quelles explications pouvez-vous apporter au refus exprimé par Madame Pauger ? Appuyez-vous sur vos recherches et vos réponses aux questions 1 à 3.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## II. Une lettre de Jacques Lux à ses parents demeurant à Bonneval, juillet 1940.

### Document 3



**A TOUS LES FRANÇAIS**

*La France a perdu une bataille!  
Mais la France n'a pas perdu la guerre!*

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre patrie est en péril de mort.  
Luttons tous pour la sauver!

**VIVE LA FRANCE !**

18 JUIN, 1940

*J. de Gaulle*  
**GÉNÉRAL DE GAULLE**

**Extrait d'une lettre de Jacques Lux à ses parents, Liverpool, le lundi 1<sup>er</sup> juillet 1940.**

« Je suis en Angleterre, je ne pouvais me faire à l'idée d'une France battue sans honneur et sans un peu de gloire...je me suis embarqué le 24 à Saint-Jean de Luz. L'Angleterre nous a admirablement reçus. Nous sommes là un groupe de soldats d'élite tous gonflés et j'espère qu'on va enfin pouvoir nous donner les moyens de combattre. Je reste aviateur pilote et mon entraînement va être activement poussé ; où ? Qui sait.

N'écrivez plus, même par l'Amérique. Attendez, l'espoir dans le cœur ».

M. Guillemain et JP Petit, *Bonneval et son canton pendant la Seconde Guerre mondiale* : p. 140.

### Document 4

**Chartres-Champhol**

## L'aérodrome dédié au sous-lieutenant Jacques Lux

Une stèle est inaugurée aujourd'hui samedi à 11 heures sur l'aérodrome de Chartres-Champhol à la mémoire du sous-lieutenant Jacques Lux.

Cet aviateur bonneval-lais, pilote de la France libre au 91<sup>e</sup> squadron de la Royal Air-Force, est mort le 7 décembre 1942 au-dessus de la Belgique aux commandes de son Spitfire. L'initiateur de cette démarche est Gilles Ropert, un dentiste de Bonneval qui a voulu porter un « témoignage de reconnaissance à la résistance de la Grande-Bretagne en 1940, le seul pays tenant bon face à l'Europe nazifiée et surtout à la résistance de la Royal Air-Force ».

Gilles Ropert est fils d'aviateur militaire : « J'ai toujours entendu parler de Jacques Lux chez moi. C'était une famille amie ». On parle peu des Forces aériennes françaises libres. Ils étaient pourtant 287 aviateurs français à quitter le sol de France en 1940 pour s'engager dans la Royal Air-Force. Et seulement 56 à la fin de la guerre, les autres, soit 80 % de l'effectif, ayant été tués ou faits prisonniers. Regroupés sous les ordres du général de Gaulle, ces aviateurs - dont Jacques Lux - ont évolué sur tous les fronts et se sont couverts de gloire depuis le Moyen-Orient à la Russie, en passant par l'Angleterre.



*Le pilote de chasse Jacques Lux a donné sa vie pour la France. A l'aérodrome de Chartres-Champhol, une stèle est érigée à sa mémoire.*

L'Echo républicain. 24-25 septembre 1994

7) Comment Jacques Lux s'oppose-t-il à la défaite de la France et résiste-t-il ? (documents 3 et 4)

.....

.....

.....

.....

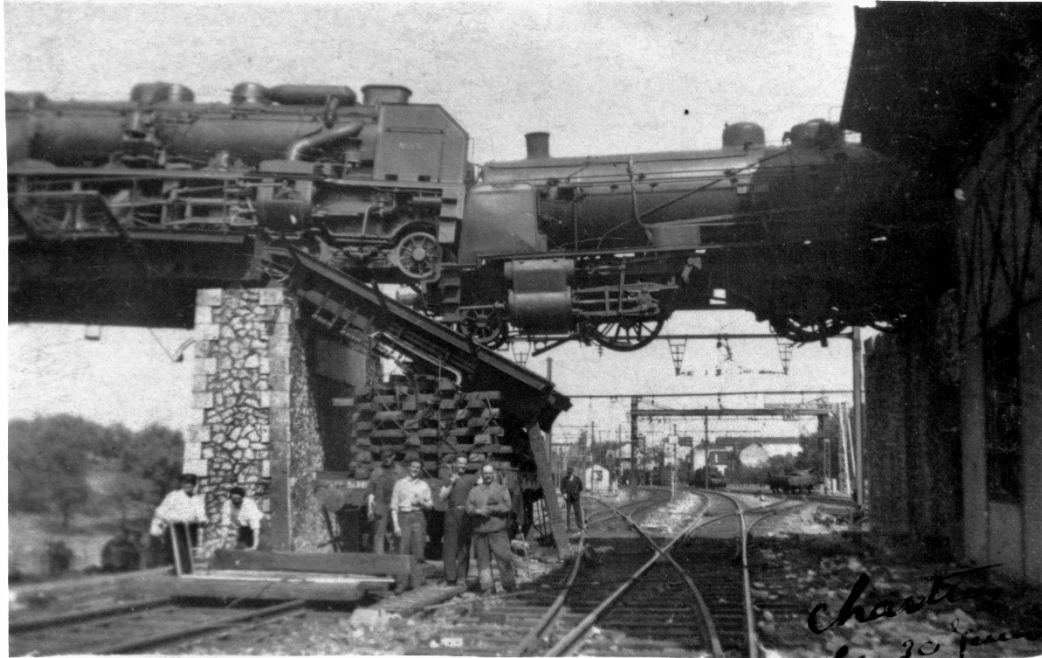
.....

.....

.....

.....

### III. Mainvilliers, Pont des Vauroux. Juin 1940



Archives départementales d'Eure-et-Loir, 47 J 6 (fonds Jean-Jacques François)

Cette photographie a été prise à la limite des communes de Mainvilliers et de Lucé, le 30 juin 1940. Des ouvriers travaillent au déblaiement des voies de chemin de fer au pont des Vauroux. Décrivez l'image. A votre avis, que s'est-il passé ? (8 à 10 lignes)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Par quel mot désigne-t-on une action clandestine de détérioration ou de destruction, visant à rendre inutilisable un matériel, une installation civile ou militaire, commise notamment en temps de guerre ?

.....

## IV. Châteaudun. Juillet 1940

## Document 6

CHATEAUDUN, le 10 JUILLET 1940.

Le SOUS-PRÉFET de CHATEAUDUN

à Monsieur le MAIRE de J A L L A N S,

Je viens d'être informé par Monsieur KENIG, Directeur de la Base d'Aviation, qui se plaint que par huit fois les lignes téléphoniques ont été coupées .

Dans ces conditions, il estime que si vous ne prenez pas toutes mesures utiles pour empêcher ce sabotage, des otages seront pris dans la Commune, dont vous-même !

Je vous donne l'ordre de faire connaître aux populations de votre Commune que de tels sabotages sont intolérables .

D'autre part, veuillez vous mettre en rapport avec le Commandant KENIG pour que l'endroit où ce sabotage a eu lieu puisse faire l'objet d'une surveillance tout spéciale .

Je vous prie de me rendre compte de ce que vous avez fait .

Le SOUS-PRÉFET ,

P.S.- Toute défaillance de votre part expose vos Administrés, ainsi que vous-même, non seulement à des sanctions, mais à votre révocation propre.

Archives départementales d'Eure-et-Loir, 1065 W 6 (archives de la sous-préfecture de Châteaudun)

1) Quelle est la date de ce document ?

.....

2) A qui s'adresse le sous-préfet de Châteaudun ?

.....

3) Quel est l'objet de la lettre ?

.....

4) Quelles sanctions le sous-préfet prévoit-il si aucune mesure n'est prise ?

- a) A l'encontre des habitants de la commune ?

.....

- b) A l'encontre du maire ?

.....

.....



V. Chartres. Septembre 1940.  
Document 7-a

NUMEROS D'ORDRE	NOMS ET PRÉNOMS ÉTAT CIVIL et signalement des détenus.	DESCRIPTION DES VÊTEMENTS du détenu à son arrivée.	ACTES DE REMISE DES DÉTENU au Surveillant-Chef	TRANSCRIPTION DES MANDATS de dépôt et d'arrêt.
1	2	3	4	5
	<p><i>Verrier André</i></p> <p>Fil de <i>Lucien Verrier</i> et de <i>Victoire Guimach</i> né à <i>Beaugency</i> le <i>28 juillet 1900</i> demeurant à <i>Beaugency</i> profession d <i>marié</i>, veu ou célibataire Degré d'instruction <i>Dip et écrite</i> Religion déclarée <i>Catholique</i></p>	<p><i>sans coiffure</i> <i>une chemise que</i> <i>1 pantalon gris</i> <i>1 gilet noir</i> <i>1 p<sup>o</sup> de l'ordonne</i></p>	<p>Ce jourd'hui le <i>4 Sept 1940</i> s'est présenté au greffe de la maison d'arrêt de <i>Chartres</i> le sieur <i>police Allemande</i> à la résidence de <i>Chartres</i> porteur d'un ordre de libéré par <i>le Sld Kommandant</i></p>	<p>près le tribunal de première instance d</p>
	<p>SIGNALEMENT</p> <p>I. Renseignements anthropométriques.</p> <p>Taille 1<sup>m</sup> <i>1.70</i> Envergure 1<sup>m</sup> Buste 0<sup>m</sup> TÊTE { Longueur <i>18.0</i>           { Largeur <i>15.6</i> OREILLE { Longueur <i>4.4</i>           { Largeur <i>11.3</i> LONGUEURS { Pied g. <i>19.5</i>                   { Médius g.                   { Auriculaire                   { Coudée g. <i>48.4</i></p> <p>II. Renseignements descriptifs.</p> <p>COULEUR { Yeux <i>bleu</i>           { Barbe <i>ch</i>           { Cheveux <i>br</i> FRONT { Inclinaison <i>br</i>           { Hauteur <i>3</i>           { Largeur NEZ { Racine       { Dos <i>2</i> Base       { Dim<sup>m</sup>       { Traits caractéristiques.</p> <p>III. PRINCIPALES MARQUES PARTICULIÈRES <i>Sup. M-A-D f.</i> <i>Quatre 2 bi 2 f. f. f.</i> <i>20 1.0</i></p>		<p>sous la date du <i>4 Sept 1940</i> en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne du nomme <i>Verrier André</i> prévenu d <i>allégué le 6.8.40</i> <i>a des Heures de l'arme Allemande</i> ainsi que le constate l'acte qui m'a été présenté et dont la transcription se trouve ci-contre. Le dit <i>Verrier André</i> ayant été laissé - à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'érou que le sieur <i>police Allemande</i> a signé avec moi après avoir reçu dé- charge.</p> <p>Signatures:</p>	<p><i>Mandons et ordonnons à tous</i> <i>huissiers ou agents de la force publique</i> <i>de saisir et déposer dans la maison</i> <i>d'arrêt de cette ville le nomme</i> <i>Verrier André</i> <i>40 ans</i> <i>prévenu d'attaques a des</i> <i>Heures de l'arme Allemande</i> <i>Et enjoignons au Gardien Chef</i> <i>de le recevoir et retenir en dépôt</i> <i>jusqu'à nouvel ordre.</i></p> <p>Fait à <i>Chartres</i>, le <i>4 Sept 1940</i></p> <p>Signé: <i>Gottlob</i></p>

## Document 7-b

20  
PD 31 N.

TRANSCRIPTION des JUGEMENTS OU ARRÊTS DE CONDAMNATION 6	DATE ET HEURE du commencement de la peine pour les condamnés à 30 jours et au-dessous. 7	ÉPOQUE ET HEURE auxquelles elle doit finir pour les condamnés à 30 jours et au-dessous. 8	DATE ET HEURE de la sortie pour les condamnés à 30 jours et au-dessous. 9	DESCRIPTION DES VÊTEMENTS du détenu à sa sortie. 10	CHANGEMENTS DE SITUATION DES DÉTENUS Causes de sortie. 11
<p>Par <i>Jugement du C. de Guerre</i>  en date du <i>28.10.40</i> de la <i>1<sup>re</sup> Commandant</i>  le nommé <i>Jacques André</i>  âgé de <i>40 ans</i>  né à <i>Bretaille</i>  arrondissement de <i>Chartres</i>  département de <i>Chartres</i>  demeurant à <i>Bretaille</i>  profession de <i>ouvrier agricole</i>  déclaré coupable <i>d'avoir attaqué le 6.8.40</i>  <i>des membres de l'Armée Allemande</i>  a été condamné à la peine de <i>trois mois de prison</i></p> <p>en vertu d' article _____  Le dit ... a commencé à subir sa peine le <i>4.9.40</i>  jour de sa venue à  <i>l'autorité française</i></p> <p>Signé: <i>Gottlob</i></p> <p>Certifié conforme par le soussigné,  Surveillant-Chef de la maison,  <i>[Signature]</i></p>	<p><i>avec le Procureur à libération</i></p> <p><i>1<sup>er</sup> Sept 40</i></p> <p><i>1940</i></p>		<p><i>3</i></p> <p><i>Décembre</i></p> <p><i>1940</i></p> <p><i>à</i></p> <p><i>19 11<sup>h</sup>30</i></p>	<p><i>Coût de</i></p> <p><i>l'entrée</i></p>	<p>Passé à la maison d _____  (voir le n° _____ du registre de cette  maison)</p> <p>L'écrou ci-contre a été radié le  <i>3 Décembre 1940</i>  par <i>le surveillant chef</i>  soussigné en vertu de <i>l'expiration</i>  <i>de sa peine</i>  <i>[Signature]</i></p>

Archives départementales d'Eure-et-Loir, 1055 W 6. Registre d'écrou de la maison d'arrêt de Chartres.

Ce document est extrait d'un registre d'écrou de la maison d'arrêt de Chartres. Il s'agit d'un livre sur lequel sont inscrites les informations concernant chaque détenu à son entrée en prison.

1) Quelle est l'identité du détenu ?

.....

2) Quelle est sa profession ?

.....

3) De quelle commune est-il originaire ?

.....

4) Par quelle police a-t-il été arrêté ?

.....

5) A quelle date a-t-il été incarcéré ?

.....

6) Quels sont les faits qui lui sont reprochés ?

.....

7) Par qui a-t-il été jugé ?

.....

8) A quelle peine a-t-il été condamné ?

.....

\*\*\*\*\*

« L'anglophile cache un tract britannique dans la doublure de son veston, et chaque soir, avant la sonnerie du couvre-feu, tandis que les avions à croix noires rasant les toits, il s'en va par les rues sombres, cerné d'un halo de lampe électrique, pour entendre Radio Londres dans quelque sourde arrière-boutique ».

Extrait du journal de Germaine Lesieur, de Bonneval, cité par M. Guillemin et J.-P. Petit dans *Bonneval et son canton pendant la Seconde Guerre mondiale* (2004)



Image : site internet radio passion

## VI. Chartres. 6 décembre 1940.

## Document 8

VILLE  
DE  
CHARTRES

COMMISSARIAT  
DE  
POLICE

N°.....

PRÉFECTURE  
- 9 DEC. 1940  
D'EURE-ET-LOIR

Chartres, le 6 Décembre 1940

Le S/ Brigadier de Police  
C O G N A R D., Marceau

à Monsieur le COMMISSAIRE de POLICE.

Avons l'honneur de vous compte qu'à la suite de vos instructions en date de ce jour 6 Décembre 1940.

Avons constaté ce qui suit:  
Dans les urinoirs du lycée de jeunes filles Boulevard Chasles, était écrit à la craie:  
"LAVAL est un boche!"

Dans les urinoirs rue Nicole, un papillon était collé, portant l'inscription suivante:  
"Vive de GAULLE".

L'inscription à la craie a été effacée, le papillon portant l'inscription est joint au rapport.

Les recherches faites immédiatement pour retrouver les auteurs de ces faits, n'ont donné aucun résultat.

L'enquête continue.

Transmis à Monsieur le Commissaire de Police à toutes fins utiles.

Le S/ Brigadier de Police  
Cognard

Vu le COMMISSAIRE DE POLICE

VIVE DE GAULLE!

Archives départementales d'Eure-et-Loir, 1 W 87 (archives du cabinet du préfet).

1) Qui est l'auteur du rapport adressé au commissaire de police de Chartres ?

.....

2) Qu'a-t-il constaté ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

3) Quel document a-t-il joint au rapport ? Décrivez-le.

.....  
.....  
.....

4) Que risque l'auteur des faits s'il est retrouvé ? Aidez-vous du document 9 pour répondre.

.....  
.....  
.....

**Document 9**

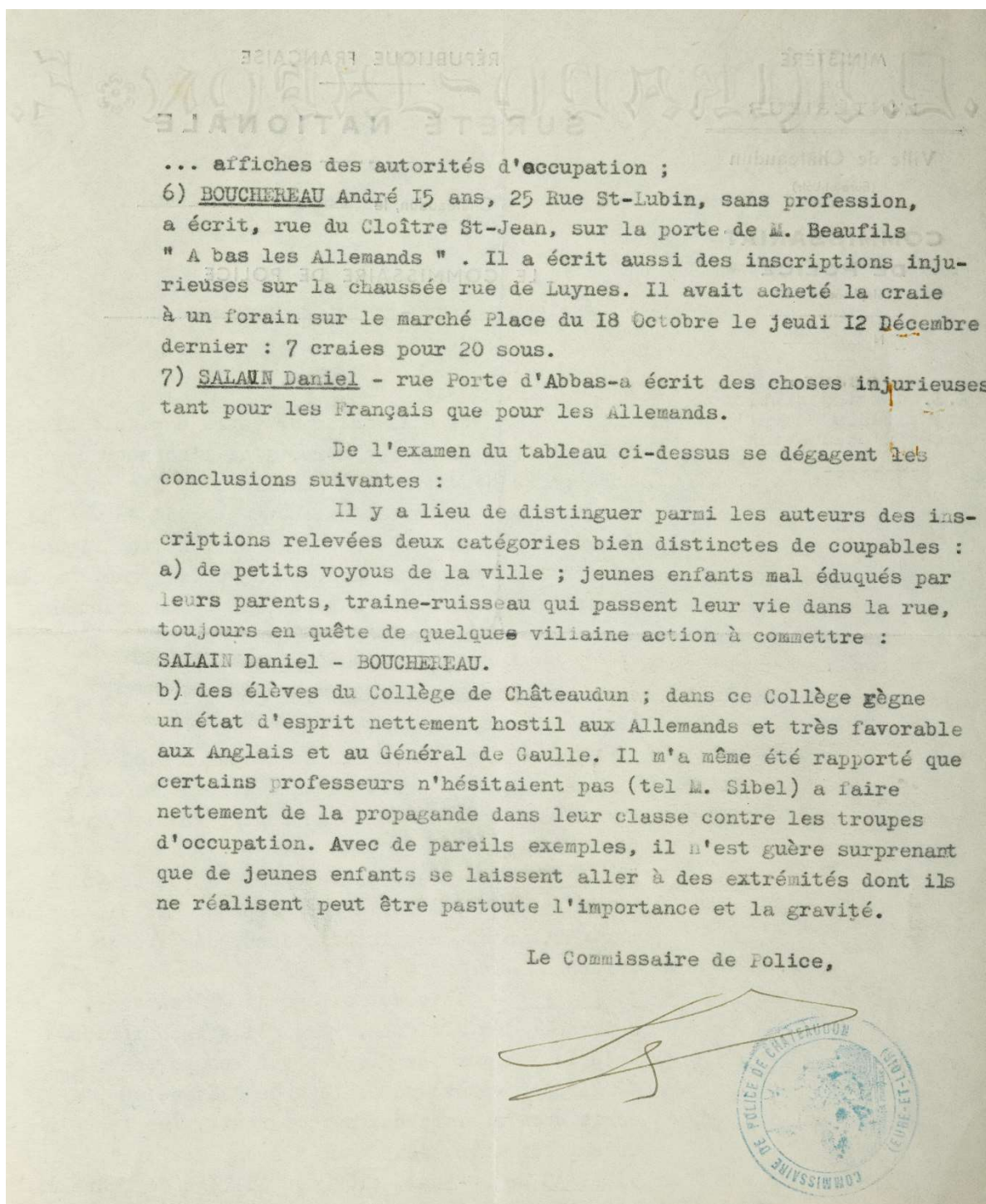


Arch. dép. Eure-et-Loir, Per 40. La Dépêche d'Eure-et-Loir du 15-12-1940

## VII. Châteaudun. 18 décembre 1940

## Document 10

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  <b>SURETÉ NATIONALE</b>
Ville de Châteaudun (Eure-et-Loir)	Châteaudun, le <u>18 Décembre 1940</u>
<b>COMMISSARIAT DE POLICE</b> Téléphone n° 2-57 N° <u>3591</u>	LE COMMISSAIRE DE POLICE à <u>Monsieur le Sous-Préfet de Châteaudun</u>
<b>OBJET :</b> A.S. des inscriptions injurieuses pour l' Armée d'occupation -----	<p>A la suite de votre communication téléphonique du 17 Décembre, j'ai l'honneur de vous faire connaître les résultats de l'enquête à laquelle j'ai personnellement procédé en vue de découvrir les auteurs des inscriptions injurieuses envers les troupes d'occupation et leur Chef suprême inscriptions marquées sur les chaussées, contre les murs et portes de Châteaudun.</p> <p>J'ai été assez heureux dans mes recherches pour retrouver les coupables. Ce sont les nommés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <u>GUIS</u> - élève de la classe de 3e du Collège de Châteaudun, il a écrit "A bas Hitler" sur la porte de la maison de la tante de Janine Voilot, rue de Luynes ;</li> <li>2) <u>LE FOULON</u> - élève de la classe de 3e du Collège de Châteaudun ; a collé des drapeaux anglais un peu partout, marqué des inscriptions, déchiré des affiches Allemandes ;</li> <li>3) <u>LAVIGNE</u> - élève du Collège de Châteaudun, a arraché des affiches, marqué des inscriptions injurieuses sur les murs et sur les portes ;</li> <li>4) <u>LAGORCE</u> - élève du Collège de Châteaudun, a écrit des inscriptions sur la route, sur les portes et sur les murs, notamment " A bas Hitler " ;</li> <li>5) <u>LEBAB</u> de St-Jean, élève du Collège de Châteaudun, a écrit des inscriptions injurieuses et déchiré les          .... / .....</li> </ol>



Archives départementales d'Eure-et-Loir, 1065 W 39 (archives de la sous-préfecture de Châteaudun)

**1)** Qui est l’auteur du document ? A qui s’adresse-t-il ?

.....

**2)** Quels sont les faits mentionnés ? Qui en sont les auteurs ? Utilisez le tableau ci-dessous pour répondre à ces questions.

Auteur	Faits reprochés

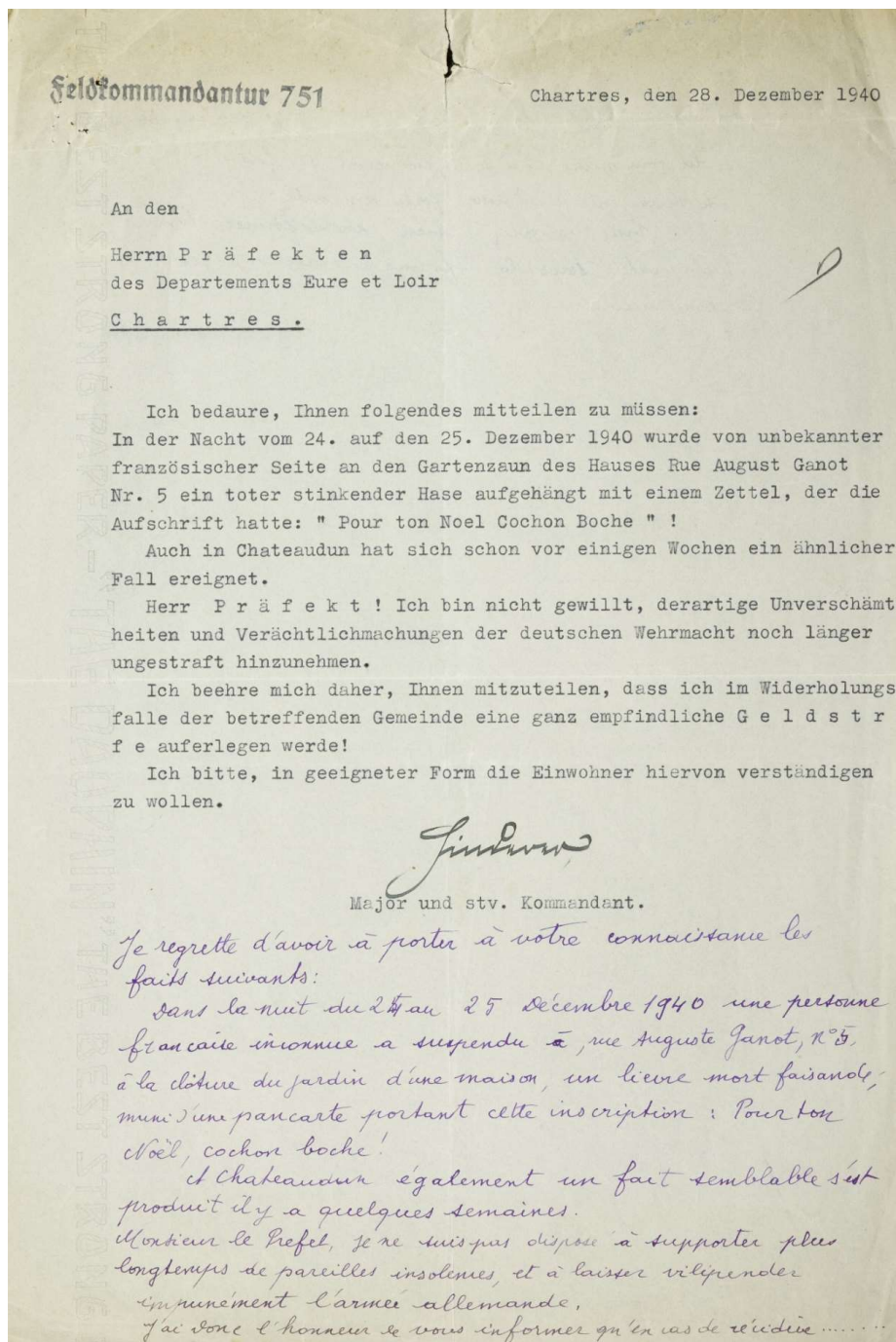
**3)** Quelles explications le commissaire donne-t-il aux origines des agissements des coupables ?

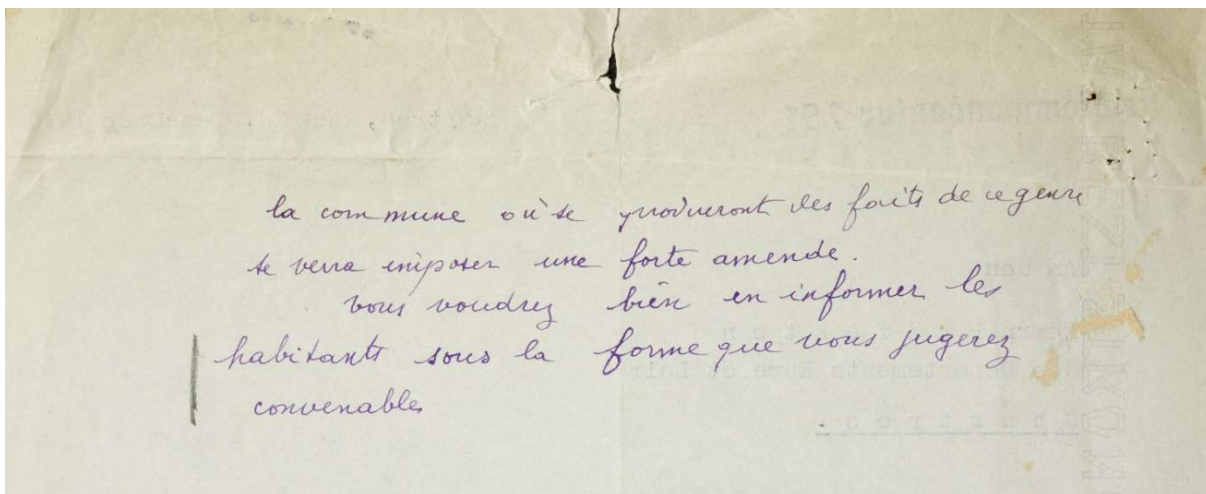
.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....



## VIII. Chartres. 28 décembre 1940

## Document 11





Archives départementales d'Eure-et-Loir, 1 W 33 (archives du cabinet du préfet)

1) Quel est l'auteur de cette lettre ?

.....

2) De quels faits se plaint-il ?

.....  
.....  
.....

3) Quelles sont les communes concernées ?

.....  
.....

4) Que se passerait-il en cas de récidive ?

.....  
.....  
.....

En 1940, Jules Divers est directeur de la distillerie des Chaises à Clévilliers. Son témoignage est recueilli par la Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France :

« 1940. Récupération d'armes et de munitions dans les bois de Théléville. Cambriolage de l'arsenal communal d'Achères où les boches avaient entreposé des armes et des munitions, armement d'un groupe de 10 hommes, participé à l'évasion de 30 prisonniers français ».

Archives départementales d'Eure-et-Loir, 18 J 2

### Conclusion

Faites une liste des premières manifestations de refus et des premières formes de résistance à l'occupation allemande, et, quand vous le pouvez, notez les risques encourus. Qu'en concluez-vous ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....